

MODIFICATION N° 2 datée du 3 avril 2025

apportée au PROSPECTUS SIMPLIFIÉ daté du 24 mai 2024
dans sa version modifiée par la MODIFICATION N° 1 datée du 11 juillet 2024 (le « prospectus »)
du Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, série A (le « Fonds »)

À moins qu'elles ne soient par ailleurs spécifiquement définies, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

1. Introduction

Le prospectus est par les présentes modifié afin de refléter des changements à la sous-gestion d'une partie des actifs du Fonds.

2. Modifications au prospectus

Le 3 avril 2025, le gestionnaire de fonds a annoncé qu'Amundi Canada inc. (« **Amundi Canada** »), l'un des sous-conseillers en valeurs du Fonds, qui déléguait l'entière de sa gestion à Amundi Asset Management U.S. (« **Amundi US** »), Inc., délègue dorénavant sa gestion d'une partie des actifs du Fonds à Victory Capital Management Inc. (« **Victory** »). Monsieur Kenneth J. Monaghan, qui était le principal responsable des services de conseils en placement fournis au Fonds par Amundi US, est le principal responsable des services de conseils en placement fournis au Fonds par Victory.

Les actifs du Fonds sont gérés en partie par les sous-conseillers en valeurs Manulife Asset Management (US) LLC, Manulife Asset Management (Hong Kong) Limited, Manulife Asset Management (Europe) Limited et Amundi Canada, qui délègue l'entière de sa gestion des actifs du Fonds à Victory, alors que le gestionnaire de fonds continue d'assurer à l'interne la gestion de la balance des actifs du Fonds, à titre de conseiller en valeurs du Fonds.

Le prospectus est modifié de la façon suivante :

- (a) Dans la première partie du prospectus, intitulée **Information générale concernant tous les organismes de placement collectif décrits dans le présent document**, dans la section **Responsabilité de l'administration des Fonds**, sous la rubrique **Sous-conseillers en valeurs**, les paragraphes intitulés « *Amundi Canada inc.* » et « *Amundi Pioneer Asset Management, Inc.* », à la page 8 du prospectus, sont par la présente supprimés et remplacés par ce qui suit :

Amundi Canada inc.

Amundi Canada inc. (« **Amundi Canada** ») a été nommée sous-conseiller en valeurs d'une partie des actifs du Portefeuille FDP Revenu fixe mondial aux termes d'une convention de conseils en placement datée du 24 novembre 2016 prenant effet en date du 13 décembre 2016.

Amundi Canada est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et une filiale à part entière d'Amundi Asset Management, une société constituée aux termes des lois françaises. Toutes deux sont des filiales à 100 % du Groupe Amundi, une compagnie inscrite en bourse dont l'actionnaire de contrôle est Crédit Agricole S.A. Son siège social est situé au 2000, avenue McGill College, bureau 1920, Montréal (Québec) H3A 3H3.

Amundi Canada a délégué la responsabilité de sa gestion des actifs du Portefeuille FDP Revenu fixe mondial à Victory Capital Management Inc. (voir ci-après).

Victory Capital Management Inc.

Victory Capital Management Inc. (« **Victory** ») s'est vu déléguer par Amundi Canada sa responsabilité de la gestion des actifs du Portefeuille FDP Revenu fixe mondial (tel qu'indiqué précédemment).

Victory est une société régie par les lois de New York et son siège social est situé au 15935 La Cantera Pkwy, San Antonio, TX 78256, aux États-Unis.

Monsieur Kenneth J. Monaghan est Directeur général et Chef des titres mondiaux à rendement élevé chez Victory et le principal responsable des services de conseils en placement fournis par Victory au Portefeuille FDP Revenu fixe mondial.

- (b) Dans la deuxième partie du prospectus, intitulée **Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document**, dans la section **Portefeuille FDP Revenu fixe mondial**, la rangée intitulée **Sous-conseillers en valeurs** du tableau de la rubrique **Détails du Fonds** (au-dessus du titre de la rubrique **Dans quoi le Fonds investit-il?**), à la page 57 du prospectus, est remplacée par ce qui suit :

Sous-conseillers en valeurs	Amundi Canada inc. (Montréal, Québec) (en partie) Victory Capital Management Inc. (San Antonio, Texas, É.-U.) (en partie) Manulife Asset Management (US) LLC (Boston, Massachusetts, É.-U.) (en partie) Manulife Asset Management (Hong Kong) Limited (Causeway Bay, Hong Kong) (en partie) Manulife Asset Management (Europe) Limited (Londres, Angleterre) (en partie)
------------------------------------	--

- (c) Dans la deuxième partie du prospectus, intitulée **Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document**, dans la section **Portefeuille FDP Revenu fixe mondial**, la nouvelle première puce suivante est ajoutée sous le titre **Nom, constitution et historique du Fonds** de la rubrique **Dans quoi le Fonds investit-il?**, à la page 58 du prospectus :

- Le 3 avril 2025 – Le gestionnaire de fonds a annoncé qu'Amundi Canada inc., l'un des sous-conseillers en valeurs du Fonds, qui déléguait l'entière responsabilité de sa gestion à Amundi Asset Management U.S., Inc., délègue dorénavant sa gestion d'une partie des actifs du Fonds à Victory Capital Management Inc.

Quels sont vos droits?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts de série A d'un Fonds dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province pertinente.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province, ou consultez un avocat.

ATTESTATIONS DU FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

(parts de série A)

Portefeuille FDP Revenu fixe mondial

(le « **Fonds** »)

La présente modification no. 2 datée du 3 avril 2025, avec le prospectus simplifié daté du 24 mai 2024, modifié par la modification no. 1 datée du 11 juillet 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 3 avril 2025

FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC., à titre de gestionnaire, de promoteur et au nom du fiduciaire du Fonds.

(s) André Sirard

André Sirard

Président du conseil et président
et chef de la direction

(s) David Bergevin

David Bergevin

Vice-président adjoint, Finances et gestion des
risques, agissant également à titre de chef des
finances

Au nom du conseil d'administration de FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC., à titre de gestionnaire, de promoteur et au nom du fiduciaire du Fonds.

(s) Éric Landry

Éric Landry

Administrateur

(s) Richard A. Fortin

Richard A. Fortin

Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

(parts de série A)

Portefeuille FDP Revenu fixe mondial

(le « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification no. 2 datée du 3 avril 2025, avec le prospectus simplifié daté du 24 mai 2024, modifié par la modification no. 1 datée du 11 juillet 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 3 avril 2025

FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - GESTION PRIVÉE INC., à titre de placeur principal du Fonds.

(s) André Sirard

André Sirard

Président et chef de la direction